

COMMUNIQUE DE PRESSE



4 octobre 2021

35 millions de m³ d'eaux usées non traités ont été rejetés au milieu naturel dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse en 2020. Un chiffre en baisse.

Avec l'augmentation de l'imperméabilisation des sols, de plus en plus d'eau de pluie est collectée dans les réseaux d'assainissement. Les systèmes d'assainissement débordent y compris pour des petites pluies, et sont à l'origine de pollution des milieux naturels. En 2020, les réseaux d'assainissement de 223 collectivités des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse ont débordé plus de 20 jours par an et au total ce sont 35 millions de m³ d'eaux usées qui sont partis dans le milieu naturel, sans traitement, via les déversoirs d'orage. C'est 2 fois moins qu'en 2018 grâce aux investissements réalisés par les collectivités pour une meilleure surveillance des rejets.

L'agence de l'eau soutient les projets de désimperméabilisation des sols en incitant à la déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'assainissement, pour les infiltrer. Depuis le début de son 11^{ème} programme d'action (2019-2024), elle a apporté environ 20 M€ d'aides aux collectivités territoriales et aux aménageurs des territoires.

• Déconnecter les réseaux et gérer les eaux pluviales à la source

En France, entre 20 000 et 30 000 hectares sont artificialisés chaque année (source ministère de la transition écologique), ce qui augmente le ruissellement des eaux pluviales sur des surfaces imperméabilisées où elles se chargent en pollution, et engorgent les réseaux d'assainissement unitaires.

En favorisant l'infiltration de l'eau de pluie là où elle tombe, la désimperméabilisation des sols permet de réduire la pollution et préserver la qualité des cours d'eau et des nappes en limitant la collecte d'eau de pluie dans les réseaux unitaires afin de réduire leurs débordements et les rejets vers les rivières.



Mieux gérer les eaux de pluie, c'est aussi un moyen de **s'adapter au changement climatique** car les eaux infiltrées rechargeant directement les nappes souterraines. Et les solutions mises en œuvre, telles les noues végétalisées ou encore les jardins de pluie, permettent bien souvent de **végétaliser les villes et ainsi de lutter contre les îlots de chaleur l'été**. On estime à 1,5 degré supplémentaire la différence de température entre un milieu urbain et un jardin ombragé. C'est également bon pour la **biodiversité**.

Communiqué de presse – Rendre les villes perméables — 4 octobre 2021

Enfin, les collectivités peuvent réaliser des **économies en investissement et en entretien**, en réduisant la taille des ouvrages d'assainissement et en traitant moins d'eau dans les stations de traitement des eaux usées.

- **Depuis 2019, l'agence de l'eau a investi 20 M€ pour la désimperméabilisation des sols**

Malgré la tendance à l'artificialisation croissante, depuis le début de son 11^{ème} programme d'intervention (2019-2024), l'agence de l'eau a apporté **20 M€ d'aides pour près de 200 opérations** (études, animation et travaux) portées par des collectivités territoriales et des aménageurs du bassin Rhône-Méditerranée, dont les projets conduisent à la **désimperméabilisation de plus de 100 hectares**.

Dans le cadre de son appel à projets « Aménagez un coin de verdure pour la pluie », l'agence de l'eau a apporté environ 12 millions d'euros pour reverdir les cours d'écoles d'une centaine d'établissements scolaires et infiltrer l'eau dans des zones qui seront désimperméabilisées et en partie végétalisées.



« *La gestion des eaux de pluie est aujourd'hui un défi majeur de nos politiques d'assainissement, affirme Laurent Roy, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. La gestion traditionnelle des eaux pluviales évacuées par des réseaux d'assainissement a en effet montré ses limites, provoquant dans bien des cas des pollutions par le débordement des réseaux. C'est la fin du « tout tuyau » au profit des solutions fondées sur la nature et de la désimperméabilisation des sols. Les collectivités sont le maillon central de ce changement de paradigme parce qu'il répond à des enjeux environnementaux et sanitaires mais aussi parce qu'il répond aux attentes sociétales pour des villes qui laissent davantage place à la nature. Voiries, parkings, cours d'école... sont autant d'espaces à désimperméabiliser et à ré-inventer en leur associant d'autres usages propices à la biodiversité et au bien-être ».*

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr



L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélevent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau / Valérie Santini / 06 33 03 76 24 / valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens / Laurence Nicolas / 06 64 50 59 50 / laurence@plus2sens.com & Leslie Brunner - 06 76 33 55 15 / leslie@plus2sens.com

Communiqué de presse – Rendre les villes perméables — 4 octobre 2021

